



Prolongation de la campagne de bourse de collège jusqu'au 4 novembre 2020

publié le 15/10/2020

Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la campagne de bourse de collège, en particulier pour les collèges publics, en raison des anomalies constatées lors de la mise en place de la tacite reconduction des demandes de bourse, des mesures ont été prises par le Ministère afin de ne pas léser les familles et permettre le versement d'un grand nombre de bourses au premier trimestre.

Il a été décidé de reporter la date de fin de campagne de demande de bourse de collège pour tous les établissements publics et privés sous contrat **jusqu'au mercredi 4 novembre 2020 minuit**.

Ainsi, jusqu'au 4 novembre minuit, les familles auront accès à la demande en ligne ou pourront déposer leur demande papier au secrétariat.

En pièce jointe : le dossier de bourse.

rappel pièces à joindre :

- ▶ une copie de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019
- ▶ une copie de l'attestation de paiement de la CAF
- ▶ RIB

En cas de difficulté, merci de contacter le secrétariat au 05 45 95 26 38 ou par mail ce.0160050t@ac-poitiers.fr

Document joint

 [formulaire de demande de bourse collège](#) (PDF de 108.7 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.